

# **Elections aux Conseils de Faculté, Ecoles et Instituts**

## **Le Directeur de l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG)**

- VU** le livre VII du code de l'éducation,
- VU** les statuts de l'Université de Strasbourg,
- VU** les statuts de l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG)

### **DECIDE**

#### **Article 1**

Les élections partielles<sup>1</sup> des représentants des étudiants et/ou des personnels enseignants, BIATSS au Conseil de l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) se tiendront le **28 mars 2023**.

#### **Article 2**

Les électeurs sont appelés à pourvoir :

- Collège des étudiants : 4 sièges
- Collège A - Professeurs et personnels assimilés : 1 siège

---

<sup>1</sup> Rayer la mention inutile

### Article 3 :

Le calendrier des opérations électorales est fixé ainsi qu'il suit :

Dates	Opérations électorales	Observations
Lundi 6 mars 2023	Affichage des listes électorales (20 jours avant le scrutin)	
Lundi 13 mars 2023 avant 12 heures	Date limite de dépôt des candidatures et des professions de foi (15 jours francs maximum et 5 jours francs minimum avant la date du scrutin)	Envoi électronique ou lettre recommandée avec AR ou déposée directement
Jeudi 16 mars 2023	Publication et affichage des candidatures	
Jeudi 23 mars 2023	Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales des personnels et des étudiants dont l'inscription est subordonnée à cette obligation	Cette demande doit être faite au plus tard 5 jours francs avant le scrutin
Lundi 27 mars 2023 avant 12 heures	Date limite de dépôt des procurations	
<b>SCRUTIN</b> <b>Vote à l'urne : 28 mars 2023 de 9 heures à 16 heures</b> <b>Lieu : Le Cardo – bureau 514 – Accueil de l'IPAG</b>		
Jour du scrutin 28 mars 2023	Dépouillement des votes et établissement des procès-verbaux	
Jeudi 30 mars 2023	Proclamation et affichage des résultats	
Mardi 4 avril 2023	Date limite de recours devant la commission de contrôle des opérations électorales (5 jours à compter de la date d'affichage des résultats)	La CCOE siège au tribunal administratif de Strasbourg

Les candidatures et les professions de foi doivent parvenir par voie électronique ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou être déposées à :

Madame Caroline Volzke  
Bureau 511  
7 rue de l'Ecarlate CS 20024 67082 STRASBOURG Cedex  
c.volzke@unistra.fr

#### **Article 4**

Mme Caroline Volzke est nommée Président du Bureau de vote.  
Mme Sanae Lakbir et Mme Cholpon Ozturk sont nommées assesseures.

#### **Article 5**

La campagne électorale est officiellement ouverte à compter de la date de publication de cette décision sur le site internet.

Madame Caroline Volzke est chargée de l'organisation des élections et de l'exécution de la présente décision.

Strasbourg, le 27 février 2023

Le Directeur,

**Christophe TOURNU**

**Directeur de l'IPAG**

